

LILLE
75, avenue du Peuple Belge
59800 LILLE
tél : 03 20 150 100
lille@terre-et-feu.com
<http://terre-et-feu.com/lille/>

N° Siret : 448 269 407 00020
Agrément : 31 59 06085 59

Inscription NOUVEAUX ELEVES - 2022 / 2023

Dessin – Peinture

1- VOS COORDONNÉES

Date :

Nom :	Prénom :	Date de naissance :	/	/
Tél. :	E-mail :			
Adresse :				

➤ Fiche à remettre ou à envoyer accompagnée d'une photo d'identité à Terre et Feu Lille 75, avenue du Peuple Belge 59000 LILLE

2- CHOISISSEZ VOTRE COURS (entourez le cours souhaité)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<u>9h30 – 12h30</u> Dessin – Peinture <i>Jonathan</i>	<u>9h30 – 12h30</u> Dessin - Histoire de l'Art <i>Christian</i>		<u>9h30 – 12h30</u> Dessin – Peinture <i>Christian</i>	<u>9h30 – 12h30</u> Dessin - Peinture <i>Jonathan</i>	<u>9h30-12h30</u> Dessin – Peinture <i>Flora</i>
<u>18h30 – 21h30</u> Dessin Modèle Vivant <i>Christian</i>	<u>14h00 – 17h00</u> Dessin – Peinture <i>Jonathan</i>	<u>19h – 22h</u> Dessin – Peinture <i>Jonathan</i>	<u>14h – 17h</u> Dessin – Peinture <i>Nicole</i>	<u>9h30 – 12h30</u> Dessin - Peinture <i>Christian</i>	
			<u>18h30-21h30</u> Dessin – Peinture <i>Delphine</i>		

3- CHOISISSEZ VOTRE TARIF (entourez la formule souhaitée) Les cours sont éligibles à une prise en charge par le Compte Personnel de Formation (CPF ou ex-DIF)

	à l'année (36 séances)	au trimestre (12 séances)	6 séances
Dessin / Peint Séance 3 h	1 142 € (payable en 3 chèques, 2x381€ + 380€) soit 10,57 €/h	422 € soit 11,72 €/h	270 € soit 15 €/h
Modèle Vivant Séance 3 h	1 265 € (payable en 3 chèques, 2x422€ + 421€) soit 11,71 €/h	454 € soit 12,61 €/h	286 € soit 15,88 €/h

4- REGLEMENT (remplissez le tableau ci-dessous)

Règlement*	Montant	N° de chèque	Encaissement
1 ^{er} chèque			01 /10/2022
2 ^{ème} chèque			15/12/2022
3 ^{ème} chèque			01/04/2023
TOTAL			

* Chèques à l'ordre de « Terre & Feu Lille »
3 chèques pour les abonnements annuels

www.terre-et-feu.com

Sculpture - Céramique - Peinture - Dessin - BD // Cours - Stages - Formation Professionnelle Diplôme
Niveau III

Il est impératif de remplir et signer le feuillet annexe en verso

➔ Tourner la page

Entre les soussignés :

1) La société ATELIER TERRE ET FEU LILLE, dont le siège social est situé au 75, avenue du Peuple Belge à Lille, représentée par Monsieur Christian Antonelli ayant reçu confirmation de déclaration d'activité sous le N° 31 59 06085 59 auprès de la D.R.T.E.F.P Nord Pas de Calais.

2) Le co-contractant (*voir coordonnées au recto*) est conclu un contrat de formation professionnelle à titre individuel.

Article 1: Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : Cours de Peinture et dessin

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

• L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'ARTS PLASTIQUES (Catégorie 132) prévue aux articles L 6313-1 à L 6313-11 du code du travail.

Elle a pour objectif de permettre au stagiaire :

- Pour les cours de Peinture-Dessin : l'étude des différentes techniques de dessin, lavis, aquarelle, acryliques. Les principaux supports utilisés sont le papier, la toile, etc...
- Pour les cours d'Illustration, BD-Manga : l'étude des différentes techniques de dessin, d'illustration, de mise en page et de techniques narratives (scenarios, lettrage, BD...) principalement sur papier.
- Pour les cours de Céramique-Mosaïque : l'étude des différentes techniques de façonnage d'une pièce en argile et de sa mise en couleur avec des engobes, émaux, oxydes,... ainsi que la création de décors à base de tesselles de différents matériaux.
- Pour les cours de Sculpture : l'étude des différentes techniques de la création en volume, notamment par le modelage de l'argile
- Pour les Ateliers « Pro » : l'enrichissement de sa pratique artistique par l'apport de nouvelles techniques et d'un suivi personnalisé de ses travaux.

Article 3 : Niveau de connaissance préalable nécessaire à cette formation

Un bon niveau de culture générale.

Article 4 : Organisation de l'action de Formation

L'action de formation aura lieu :

Du au

à raison d'une séance hebdomadaire dans des locaux situés au 75, avenue du peuple belge à Lille

- Elle est organisée pour un effectif maximum de 12 stagiaires.
- La formation est dispensée par des professeurs diplômés en arts plastiques (Beaux-Arts, Ecole du Louvre, Ecoles d'arts appliqués,...) et/ou ayant une expérience pratique et pédagogique importante.
- Le matériel mis à disposition des élèves : papier 120 g et 200 g, crayons, fusains, encre, peinture acrylique, chevalets, terre, émaux, cuisson des pièces, etc...
- Le matériel software et hardware n'est pas fourni pour les cours de création numérique.

Article 5 : Délai de rétraction

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire

Article 6 : Dispositions financières

- Le règlement de la somme incomptant au stagiaire se fera par chèques ou en espèces.

Le paiement de la formation, à la charge du stagiaire, est échelonné au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation, selon le montant et le calendrier présenté au recto.

Article 7 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 : Absences

Mise à part l'option « 6 cours », seules les absences pour maladie seront décomptées sur présentation d'un justificatif. Deux absences par an maximum pourront être déduites.

Article 9 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grande Instance de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à

Le

Pour le stagiaire

Nom

Prénom

Signature

Fiche à renvoyer, accompagnée d'une photo d'identité, à Terre et Feu Lille

Pour l'organisme de Formation

Christian Antonelli (gérant) ou Fabrice Decker (resp. administratif)